

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 13/02/2008  
Publication : 15/02/2008



Pour le Président du Conseil Général  
par délégation  
~~Ludovic LIONS~~  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-2-5-30  
Séance du vendredi 8 février 2008

### COMMANDE PUBLIQUE ETUDES TECHNIQUES ET ASSISTANCE DU CONSEIL GENERAL DU HAUT-RHIN DANS LA MISE EN ŒUVRE DE SES POLITIQUES PARTENARIALES

#### AVENANTS N°1 AUX MARCHES 614/06, 615/06 ET 616/06

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2006/III - 5/12 du 23 juin 2006 portant autorisation de signer l'ensemble des marchés correspondants,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5è/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente
- VU le Code des Marchés Publics,
- VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 29 janvier 2008
- VU l'article 8 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

Concernant le lot n°1 Aménagement/construction : rationalisation de l'activité des SEM départementales :

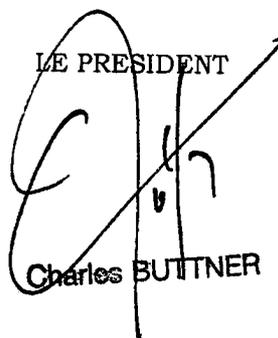
- ❖ Approuve les prestations complémentaires relatives à la définition de plans d'affaires à moyen terme pour les différentes SEM étudiées,
- ❖ approuve la prolongation du délai d'exécution de la première phase de 13 mois,
- ❖ et autorise le Président à signer l'avenant n°1 au marché n° 614/06 conclu avec le groupement SCET (mandataire)/ADEXI ETOILE de 92514 BOULOGNE BILLANCOURT pour un montant de 20 000.00 € HT (23 920,00 € TTC) soit une augmentation de 15,86% du montant du marché initial.

Concernant le lot n°2 Etude de préfiguration pour la création d'une structure départementale d'intervention foncière dans le Haut-Rhin

- ❖ approuve la prolongation de la date de décision de début d'exécution de la phase n°2 jusqu'au 28 avril 2009,
- ❖ Et autorise le Président à signer l'avenant n°1 au marché n°615/06 sans incidence financière, conclu avec la société SCET de 92514 BOULOGNE BILLANCOURT.

Concernant le lot n°3 Formalisation et accompagnement des partenariats

- ❖ Approuve les prestations complémentaires,
- ❖ approuve la prolongation de la durée de validité du marché jusqu'au 28 novembre 2008,
- ❖ et autorise le Président à signer l'avenant n°1 au marché n° 616/06 conclu avec la Société SCET de 92514 BOULOGNE BILLANCOURT pour un montant de 29 050 € HT (34 743.80 € TTC) soit une augmentation de 72.31% du montant du marché initial.

LE PRÉSIDENT  
  
Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions